

Mai 2015

## **L'Assemblée nationale propose une allocation de recherche pour la préparation d'une thèse sur l'histoire ou le droit parlementaires**

L'Assemblée nationale souhaite inciter de jeunes étudiants (âgés de moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de candidature) à rédiger une thèse portant sur l'histoire ou le droit parlementaires français depuis la Révolution. À cette fin, l'Assemblée propose chaque année l'attribution d'une allocation de recherche à un étudiant commençant ou ayant commencé une thèse dans ce domaine.

Le sujet de thèse devra avoir été déposé dans une université ou un établissement habilité à délivrer le doctorat.

La recherche s'effectuera en France dans l'École doctorale de l'Université de rattachement conformément aux règles régissant le statut des doctorants contractuels, le service de la Bibliothèque et des Archives de l'Assemblée nationale (division des Archives) apportant son soutien aux travaux du chercheur.

Un jury, composé de parlementaires et de professeurs d'université, se réunira au Palais Bourbon. Il procédera à l'audition des candidats et à la désignation du ou des lauréats à l'allocation de recherche.

Cette allocation sera attribuée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à l'issue de la présentation des travaux de l'allocataire devant le jury d'attribution de l'allocation, soit au maximum pendant trois ans.

Le montant de l'allocation de recherche est aligné sur celui de la rémunération du doctorant contractuel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (soit actuellement un montant brut mensuel de 1 684,93 €).

---

Les étudiants intéressés peuvent se procurer  
le formulaire de candidature auprès de :

**M. le Chef de la division des Archives  
Service de la Bibliothèque et des Archives  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
126, rue de l'Université - 75355 PARIS Cedex 07 SP**

ou par courrier électronique à [archives@assemblee-nationale.fr](mailto:archives@assemblee-nationale.fr)

Dossier téléchargeable sur le site Internet de l'Assemblée nationale :  
<http://www2.assemblee-nationale.fr/informations-pratiques/archives-et-bibliotheque>

*La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 30 octobre 2015, à 17 h*